

SOUS-PREFECTURE DE VIENNE

03 JUIN 2016

Département
de l'Isère

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PRIMARETTE**

L'an deux mil seize le 26 mai à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Primarette, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Angéline APPRIEUX, Maire.

Nombre de conseillers : 14

Nombre de présents : 12

Etaient présents : APPRIEUX Angéline, DELAY Jean-Louis, GAS Marcel, BRAGANTI Karine, SANTONAX Martial, HUREL Noël, LANTHEAUME Christiane, NORMAND Patrick, MERCIER Serge, POURCHERE Jean-Daniel, GUERRERO Elisabeth, GENTIL Franck.

Absents excusés : AVALLET Michèle (donne pouvoir à APPRIEUX Angéline), CARRION Adèle (donne pouvoir à APPRIEUX Angéline),

Date de la convocation : 19 mai 2016

Secrétaire de séance : GUERRERO Elisabeth

Objet de la délibération : Désignation de correspondants forêt communal

La Charte Forestière de Bas-Dauphiné et Bonnevaux engage, depuis 2014, des actions visant à promouvoir le rôle multifonctionnel de la forêt, qui représente une ressource précieuse pour le territoire. Pour cela, tous les acteurs du territoire y sont associés, dont les collectivités.

A l'été 2015, la Charte Forestière a d'ailleurs sollicité l'ensemble des communes la composant de manière à identifier, dans chacune d'elles, une personne volontaire pour faire partie du Réseau des correspondants forêt communaux. Il peut s'agir du maire, d'un conseiller, d'un professionnel de la filière, d'un habitant ou de toute autre personne intéressée par la question de la forêt sur la commune.

L'objectif de ce réseau est d'avoir un relais local, auprès de chaque commune, sur les questions liées à la forêt et la filière bois. Le correspondant est tenu informé de l'actualité forestière, peut assister à des formations, faire remonter des idées d'actions ou difficultés rencontrées auprès de l'animateur de la Charte Forestière et représenter la commune dans la mise en place des actions développées. Par exemple, un projet d'identification de la desserte et de mise en place d'un mode opératoire exemplaire d'exploitation des bois est envisagé cette année, à l'échelle d'un groupe de communes. Le correspondant forêt aura un rôle clé à jouer en tant qu'intermédiaire entre la commune et les professionnels de la filière. De manière générale, chacun s'investira selon ses possibilités et en fonction des problématiques communales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne M. POURCHERE Jean-Daniel, conseiller municipal et M. PIBIRI Pascal, employé communal, comme correspondants forêt communal.

Ainsi fait et délibéré ce jour, le 26 mai 2016

Le Maire,
Angéline APPRIEUX

